

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
VENDREDI 6 JUIN 2008 – 18h30
Centre Jules Verne à Breteuil

Le vendredi 6 juin 2008 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au Centre Jules Verne à Breteuil, sous la Présidence de Monsieur Alain VASSELLE, Président.

Etaients présents :

Délégués Titulaires : M. DESJARDINS, C. SABBAGH (Abbeville St Lucien) ; M.L. DUFRESNES, J.C. QUIGNON (Ansauvillers) ; M. BILLARD (Bacouël) ; L. TRIBOUT (Beauvoir) ; N. CORDIER, D. VAN VYNCKT (Bonneuil) ; V. LOISEL (Bonvillers) ; J. COTEL, J. CAUWEL, J.L. MIONNET, E. FONGUEUSE, F. SENECHAL, M.J. AUBET, Ph. DELANNOY, J.P. RICARD, P. DEFFONTAINES (Breteuil) ; E. PIERRET (Fléchy) ; J. BAECKELANDT (Froissy) ; J.P. RANDOLET, D. PETREZ (Hardivillers) ; F. SENCE (La Hérelle) ; G. LEVOIR (Maisoncelle Tuilerie) ; J.M. MEAUX (Mesnil St Firmin) ; P. GUIBON (Montreuil/Brèche) ; G. DURANT (La Neuville St Pierre) ; Ph. JACQUIER (Noirémont) ; J. TEINIELLE, J. SAINTE-BEUVE (Noyers St Martin) ; A. DEVAUX (Oroër) ; F. LOUCHERON (Paillart) ; D. GAUDEFROY (Puy la Vallée) ; C. BOITEL (Rocquencourt) ; M. GUILLUY (Rouvroy les Merles) ; H. COMMELIN (St André Farivillers) ; M. LEBAN (Sérévillers) ; P. MASSCHELEIN (Tartigny) ; A. BOIRET (Troussencourt) ; M. VAN ACKER (Vendeuil Caply) ; P. TRAEN (Villers Vicomte).

Délégués Suppléants : F. DELBARRE (Ansauvillers) ; F. MENU (Bucamps) ; G. HERPIN (Campremy) ; N. DEFROUCOURT (Chepoix) ; J.C. LECAILLON (Froissy) ; J.M. MAILLARD (Mory Montcrux).

Portant le nombre de votants à 48 à l'ouverture de la séance.

Assistaient sans voix délibérative :

B. PELOU (Bacouël) ; A. DELAIRE (Hardivillers) ; J.L. PHILIPPON (La Hérelle) ; C. FOUQUIER (Maisoncelle Tuilerie) ; S. SAUVÉ (Noirémont).

Ordre du Jour

I - Désignation d'un secrétaire de séance

II - Adoption du procès-verbal des séances précédentes (08-04-2008 et 21-04-2008)

III - Compte-rendu des décisions du Président prises par délégation du Conseil

1 – Compte Administratif 2007 – Budget Principal

2 – Comptes de Gestion 2007 – Tous budgets

3 – Règlement intérieur de la CCVBN

4 – Désignation des représentants de la CCVBN à l'ADICO, au CNAS, à la MEF

5 – Musée

6 – Relais de Service Public

7 – Chaussée Brunehaut

8 – Parc de la Belle Assise

9 – Zone de Développement Eolien

10 – Développement Durable

11 – Questions diverses

I – Monsieur Laurent TRIBOUT est désigné secrétaire de séance

II – Adoption du procès-verbal des séances précédentes (08/04/2008 et 21/04/2008)

Le Conseil Communautaire n'émet aucune remarque et adopte les procès-verbaux des séances précédentes.

III - Compte-rendu des décisions du Président prises par délégation du Conseil (cf document ci-joint)

Le Conseil Communautaire n'émet pas de remarque.

1 – Compte Administratif 2007

Monsieur VASSELLE présente le Compte Administratif 2007 du Budget Principal (cf document ci-joint).

Résultats 2007	Investissement	Fonctionnement	Résultat de clôture
Budget Principal	1 768 321,36 €	65 197,16 €	1 833 518,52 €

Monsieur LECAILLON, doyen d'âge, prend la présidence de l'assemblée et fait procéder au vote du compte administratif du budget principal.

Nombre de membres présents : 48
Nombre de membres participant au vote : 47
Nombre de suffrages exprimés : 47
Pour : 47
Contre : 0

Le Compte Administratif 2007 du budget principal est adopté à l'unanimité.

2 – Comptes de Gestion 2007

Les comptes de gestion établis par le Receveur sont conformes aux comptes administratifs.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECLARE** que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2007 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

3 – Règlement intérieur de la CCVBN

La loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République stipule que les organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) comprenant une commune d'au moins 3500 habitants, sont tenus de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les 6 mois qui suivent leur installation.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil Communautaire qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aussi, ce règlement ne doit-il porter que sur des mesures concernant le fonctionnement du conseil ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.

Le Conseil Communautaire,

- **VU** le projet de règlement intérieur présenté par Monsieur le Président ;
- **APPROUVE** le règlement intérieur de la Communauté de Communes tel qu'annexé à la présente délibération.

4 – Désignation de délégués

→ à l'Association Départementale pour l'Informatisation des Collectivités de l'Oise (ADICO)

1 titulaire : Monsieur Jean-Pierre RANDOLET

→ au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

1 titulaire : Monsieur Jean-Pierre RANDOLET

→ à la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF)

2 titulaires : Monsieur Jean CAUWEL
Mme Josiane BAECKELANDT

2 suppléants : Monsieur Eric PIERRET
Monsieur Nicolas DEFROCOURT

5 – Musée

→ Etat d'avancement du projet de construction

Lancement d'un marché négocié en 13 lots séparés.

Sur 13 lots, seuls 8 ont reçu des offres alors que tous avaient eu des candidats.

Quelques constatations s'imposent :

- L'analyse fournie par la maîtrise d'œuvre reste insuffisante. Pas de travail sur la qualité réelle des offres, pas d'évaluation précise par rapport aux quantitatifs qui ont pourtant dû être calculés par le bureau d'étude BETOM.
- La maîtrise d'œuvre semble chiffrer quelques moins-values mais jamais les plus-values qui pourraient être liées à la mise au même niveau de toutes les offres d'un même lot.
- L'architecte admet que les montants initiaux de travaux donnés par son équipe étaient sous-évalués, mais estime que le projet ne peut plus être simplifié.
- Certaines entreprises ont trouvé le dossier fourni par la maîtrise d'œuvre complexe et peu facile à chiffrer (manque de côtes etc.)

La négociation sur les prix, dans un contexte général très favorable aux entreprises dont les plans de charge sont complets, ne peut aboutir qu'à une baisse de 5 à 10%. Le prix des matériaux de construction est également orienté à la hausse.

Il resterait donc un surcoût d'environ 30% par rapport aux montants estimés jusqu'à présent. En prenant en compte les lots infructueux à ce jour, il faut donc craindre un surcoût d'environ 500 000 €.

Suites possibles :

Face à ce surcoût important, le comité de pilotage s'interroge sur la conduite à tenir.

Trois possibilités se font jour, dont l'impact est présenté dans le tableau annexé :

- 1- poursuivre la démarche actuelle
- 2- relancer un nouveau projet
- 3- étudier la possibilité de rachat de l'Abbaye de Breteuil

Les contraintes actuelles sont :

- durée de validité du permis de construire
- durée de validité des subventions acquises (re-négociation du contrat triennal avec le Conseil Général, idem pour le FRAPP du Conseil Régional, les subventions du ministère de la culture tendent à disparaître)
- marchés actuellement engagés avec la maîtrise d'œuvre, le contrôleur technique, le CSPS, etc.
- position des partenaires financiers sur un éventuel changement de projet

Les membres du comité de pilotage Musée et du Bureau suggèrent de prendre l'attache d'un avocat pour étudier les conséquences juridiques des 3 possibilités et ainsi pouvoir prendre une décision en toute connaissance de cause sur la suite à donner au projet.

Mlle MONTEIL indique que la DRAC pourrait allouer des crédits supplémentaires. Il pourrait également être fait appel au mécénat.

Monsieur COTEL pense qu'il ne faut pas perdre espoir, que l'explosion des coûts est dû à la conjoncture du marché du bâtiment. Les carnets de commandes des entreprises sont pleins et tous les appels d'offres rendent les mêmes résultats.

→ Archéologie

- Les fouilles programmées de juillet se mettent en place avec l'aide de l'Association des Amis de Vendeuil-Caply.

La DRAC propose de faire du site antique un lieu d'expérimentation et de présentation des techniques de prospection électro-magnétiques en partenariat avec la société Géocarta (<http://www.geocarta.net>). Un premier test sera effectué sur la parcelle du musée avant les fouilles. La DRAC payant les 2/3 de l'intervention, le solde à charge du musée serait inférieur à 1000€.

- L'archéologie préventive pose un problème pour respecter les délais des aménagements prévus. En effet, les services de l'Etat prescrivent des diagnostics suivis éventuellement de fouilles, mais la réalisation est difficile. En l'absence d'un service territorial, l'INRAP est seul prestataire et ses délais d'intervention sont de plus en plus longs. Son plan de charge est complet pour les 3 ans à venir du fait des travaux du canal à grand gabarit Seine-Nord-Europe.

Une solution pour la CCVBN serait de créer son propre service sur le modèle de celui de Noyon, qui fonctionne avec un permanent (attaché de conservation) et un volant de CDD et de stagiaires. Les ressources financières du service sont le reversement de la redevance pour les diagnostics, le paiement du prix par l'aménageur pour les fouilles. La DRAC soutiendrait le projet.

Un rendez-vous sera organisé avec les services de l'Etat à ce sujet ainsi qu'une visite du service de Noyon (chantier de fouille prévu en juin).

→ Divers

France 3 Picardie a diffusé le mardi 21 mai un reportage sur le site de Vendeuil-Caply dans « Picards d'ici ».

Le magazine du Conseil Général prévoit un article au sujet des fouilles de la nécropole.

6 – Relais de Services Publics

Les travaux d'aménagement et de mise aux normes des anciens bâtiments de la DDE sont terminés.

L'agent d'accueil recruté prendra ses fonctions à partir du 23 juin avec une première phase de formation auprès des différents services (CAF, DDE,...).

7 – Chaussée Brunehaut

→ Dossier Loi sur l'Eau

L'aménagement routier de la Chaussée Brunehaut sur les territoires des communes de Maisoncelle-Tuilerie, Puy-la-Vallée et Ourcel-Maison consiste en un reprofilage, un recalibrage, un renforcement et un élargissement de la voirie sur environ 3 500 mètres, comprenant également la création de fossés latéraux pour faciliter l'infiltration des eaux de ruissellement.

Le projet entre donc dans la rubrique 2.1.5.0 de la loi sur l'Eau puisque l'aménagement prévu traverse et intercepte un bassin versant essentiellement agricole dont la partie en amont du projet représente environ 1000 hectares.

Ce projet est donc soumis à autorisation, ce qui implique une mise à enquête publique.

L'élaboration du dossier d'autorisation a été confiée à B&R Ingénierie (cf décision du Président). Un calendrier prévisionnel a été fourni qui met en parallèle l'étude du dossier Loi sur l'eau et poursuite de l'étude du projet et faisant en sorte de minimiser les délais. Au mieux, après l'enquête publique qui démarrerait début septembre et dont il faudra attendre le résultat (arrêté préfectoral) après rapport du commissaire enquêteur, on peut envisager le début des travaux pour mi-décembre 2008.

8 – Parc de la Belle Assise

→ Etablissement Public Foncier Local (EPFL)

Réunion avec le Directeur de l'EPFL le 2 Juin 2008.

→ Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

Une consultation a été lancée pour une mission d'assistance à Maître d'Ouvrage relative à la réalisation du dossier de DUP et à la mise en œuvre des procédures d'acquisitions foncières dans le cadre de l'extension de la ZAC de la Belle Assise.

Marché de prestations intellectuelles confié à la SEMOISE

Coût du marché :

Tranche ferme - DUP : 17 928,75 € HT

Définition du programme et de l'enveloppe prévisionnelle financière

Choix des Bureaux d'études pour l'étude hydraulique et l'étude d'impact

Suivi de l'étude hydraulique et de l'étude d'impact

Montage du dossier de DUP

Tranche conditionnelle – Expropriation : 9 680,00 € HT

L'estimation du service des Domaines a été sollicitée.

→ Protocole d'accord avec Launet

Une réponse des investisseurs est attendue pour le 15 juin.

9 – Zone de Développement Eolien

Le 15 mai a eu lieu la réunion du comité de pilotage ZDE. Il en ressort que les bureaux d'études ont atteint leurs limites d'analyse technique : le respect des textes régissant la constitution des dossiers de ZDE suppose la prise en compte des parcs existants et des projets envisagés dans les territoires voisins (rayon de 10 km depuis les limites du territoire CCVBN). Inversement les territoires voisins doivent faire de même. Il en résulte des interférences évidemment très fortes sur la limite entre la CCVBN et la CC de Crèvecœur. Pour tenter de trouver une solution, une réunion de concertation avec les élus de la Communauté de Communes de Crèvecœur a été organisée le 4 juin à 18h30 en vue préparer la présentation au Comité Technique Eolien (CTE) en Préfecture.

Les bureaux d'études Explicit (pour la CCVBN) et AIRELE (pour la CCC) vont travailler ensemble et proposer 3 scénarios.

Une prochaine réunion est prévue le 13 juin à laquelle l'ensemble du Comité de Pilotage sera invité.

Si les deux Ctés de Communes s'accordent sur le même scénario, la présentation devant le CTE pourra avoir lieu. La Préfecture, ce qui serait une première, serait prête à examiner les deux schémas simultanément.

Monsieur VERSCHAE indique que Monsieur VANYSACKER (Vice-Président de la CCC) ne croit pas à une fin de non recevoir de la Préfecture si les scénarios retenus par les deux CC sont différents.

Monsieur COTEL précise que le Préfet de la Somme bloque tout nouveau projet.

Monsieur VASSELLE estime qu'il faut tout mettre en œuvre pour aboutir à un projet commun, l'impact paysager ne plaidant pas en faveur de la multiplication d'éoliennes.

Monsieur RANDOLET n'est pas favorable à une forêt d'éoliennes mais pense qu'il est bon d'exploiter le potentiel éolien de notre territoire.

Monsieur VASSELLE note un basculement de l'opinion à l'égard des éoliennes (ex sur le Plateau Picard).

Monsieur RANDOLET indique que la Taxe Professionnelle de Zone pour les éoliennes a été évoquée.

Monsieur VERSCHAE précise que cette question a été évoquée dans la mesure où elle pourrait être un élément facilitateur pour aboutir à un schéma commun entre les deux CC.

10 – Développement Durable

→ Thermographie aérienne

Bilan du Salon Thermographie : environ 15% des foyers de la CCVBN sont venus consulter les thermicartes. Retours très positifs de la population et des exposants.

→ Papier recyclé

La société DOUALLAN (Pontpoint) a formulé la meilleure offre.

Prix des ramettes A4 : 2,49 € HT A3 : 4,98 € HT

Livraison en 48h.

Minima de commande : 25 ramettes A4 / 5 ramettes A3

La commission Développement Durable se réunit le 29 mai et fera part de ses propositions lors du Conseil.

11 – Questions diverses

- Mr Cauwel indique qu'il a rencontré des assistantes maternelles qui souhaitent suivre une formation "premiers secours" qui coûte environ 50 €. La commission affaires sociales étudiera ce dossier.
- Mr Vasselle indique qu'il a reçu une lettre très virulente d'un administré s'attaquant à plusieurs points : suppression de la collecte des déchets verts, piscine jugée comme un équipement de luxe, etc. Selon lui, il ne sera jamais possible de convaincre 100% de la population du bien-fondé des actions engagées par la Cté de Communes. Cependant recevoir de tels courriers est révélateur de la nécessaire communication à mettre en place. Mr Tribout, Vice-Président en charge de ce dossier précise que la Commission Communication a commencé à travailler à ce dossier et bien intégré ce rôle important. Il a notamment été remarqué que l'image de la CCVBN était encore trop associée aux déchets ménagers - d'où une image pas très positive - et que l'ensemble des autres champs de compétence restaient plutôt méconnus. La volonté de la commission est donc de faire une communication concrète, réaliste et positive sur ces différents champs : piscine, assainissement non collectif, relais assistantes maternelles, soutien à la PFIL, etc. La commission se fixe comme objectif 3 bulletins par an et le premier numéro pour le 4^o trimestre 2008.